
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 8 mars 2016 à 18 h 30
Salle du conseil de la mairie d'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy,
bureau 201**

PRÉSENCES :

Anie SAMSON, Maire d'arrondissement
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Elsie LEFEBVRE, Conseillère de la ville - district de Villeray
Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement
Madame Brigitte BEAUDREAU, Directrice des services administratifs
Madame Isabel ASSUNÇÃO, Directrice de la culture / des sports / des loisirs et
du développement social
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics
Monsieur Benoit LACROIX, Directeur de l'aménagement urbain et des services aux
Entreprises
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du Service de l'aménagement urbain et du
Patrimoine
Monsieur Marc LAUZON, Commandant du PDQ 30
M^e Danielle LAMARRE TRIGNAC, Chef de division Relations avec les citoyens /
communications et greffe et Secrétaire d'arrondissement
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement substitut

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 18 h 30.

10.02 - Présentation

Lauréats du concours Parcours scène;

CA16 14 0033

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance en y ajoutant l'article 20.07.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0034**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 février 2016, à 18 h 30.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 février 2016, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

10.05 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement :

- Résolution du conseil d'arrondissement Le Plateau–Mont-Royal en appui à la campagne nationale pour le maintien et la bonification du programme AccèsLogis;
- Résolution du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve pour la persévérance scolaire;
- Résolution du conseil d'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro en appui à Une Heure pour la Terre 2016;
- Résolutions du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâces concernant une motion pour les commissions scolaires, Une heure pour la Terre 2016, et une motion pour la voie réservée de la ligne d'autobus 105;
- Résolution du conseil d'arrondissement de Ville-Marie relativement au colloque de l'Association des communicateurs municipaux du Québec.

Le maire d'arrondissement Anie Samson informe les citoyens des collectes des résidus alimentaires qui viendront à la grandeur de la Ville à l'automne. Elle indique que 17 345 nouvelles portes seront desservies, soit 50 % du territoire. Une présentation est à venir. Elle présente aux citoyens les nouveaux panneaux Lexan en lien avec les zones SRRR ainsi que pour le Grand ménage du printemps à venir. Finalement, elle dépose une lettre relativement aux travaux de réfection à la station Crémazie qui se termineront à l'été 2017. Elle parle du nouveau programme Toponym'Elles qui permettra de faire ressortir le nom de femmes qui ont marqué l'histoire.

Le conseiller Frantz Benjamin informe les citoyens de l'entente avec PME-MTL qui a été bonifiée au niveau du financement offert aux jeunes entrepreneurs de 18 à 35 ans. Il salue les jeunes impliqués dans le Forum Jeunesse de Saint-Michel et invite les citoyens de l'arrondissement à participer au Gala vendredi prochain. Il ajoute qu'un café-citoyen se tient dans le quartier Saint-Michel pour les aînés de 50 ans et plus.

Le conseiller Sylvain Ouellet informe les citoyens du nouveau crédit d'impôt pour le maintien à domicile des aînés. Il ajoute qu'il reste encore du temps pour la réception des candidatures des nouveaux membres du CCU, soit jusqu'au 18 mars prochain. Enfin, il souligne la Journée de la femme en lien avec le nouveau programme de la Ville Toponym'Elles.

La conseillère Elsie Lefebvre tient à souligner l'importance du 8 mars qui souligne la Journée de la femme. Elle informe les citoyens que lundi prochain aura lieu l'assemblée citoyenne sur la place de Castelnau à 18 h, à l'Église Ste-Cécile. Elle se réjouit également de la collecte des résidus alimentaires pour tout le district de Villeray et, elle remercie monsieur Réal Ménard au niveau de l'administration de la Ville de les accompagner. Elle ajoute que plus d'informations suivront.

La conseillère Mary Deros dépose une pétition de 64 noms relativement à l'avenue d'Outremont suite à l'assemblée qui a eu lieu hier soir, où une soixantaine de personnes étaient présentes pour donner leur opinion. Elle indique qu'un consensus a été établi pour le suivi du dossier. L'avenue d'Outremont entre les rues Ogilvy et Jean-Talon sera complètement reconstruite avec un élargissement des trottoirs et une plantation d'arbres. En 2017, entre la rue Jean-Talon et l'avenue Beaumont, l'avenue d'Outremont bénéficiera du même investissement. Elle remercie les familles qui ont participé samedi le 5 mars dernier, à la deuxième édition de l'événement l'Hiver en santé au parc Jarry. Elle ajoute que le Défi-Santé se tiendra du 31 mars au 11 mai prochain visant à améliorer les habitudes de vie. Elle souligne aussi la Journée de la femme et remercie les différentes intervenantes qui ont organisé une activité le matin même. Elle souligne que dans le cadre de la Fête de l'indépendance de la Grèce le 25 mars prochain, aura lieu un défilé sur la rue Jean-Talon, le 3 avril prochain de 10 h à 15 h. Elle souligne de

plus le défilé de la Saint-Patrick, le 20 mars prochain, sur la rue Ste-Catherine. Elle invite les gens, dans le cadre de la semaine contre le racisme, à participer à une conférence le 31 mars prochain sur le Programme d'accès à l'égalité qui aura lieu au 7290, Hutchison de 17 h à 19 h. Finalement, elle souhaite à tous de très Joyeuses Pâques.

Les élus, à tour de rôle, soulignent le départ à la retraite de monsieur Benoit Lacroix, directeur de la Direction de l'aménagement urbain et du service aux entreprises qui œuvre à la Ville depuis le 14 novembre 1988. Ils le remercient et souhaitent la bienvenue au nouveau directeur monsieur Jocelyn Jobidon.

10.06 - Période de questions du public

À 19 h 30, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les personnes ci-dessous ont adressé des questions :

Conformément à l'article 40 (1) du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-4004), le maire d'arrondissement entendra les trois premiers citoyens désirant intervenir sur le même sujet, pour laisser la chance aux autres citoyens de s'exprimer sur d'autres sujets qui les préoccupent.

Denis Giraldeau	PDUES
Geneviève Breault	Réserve terrain et bâtiments
Jean-Marie Bergeron	La Scala
Stéphane Théorêt	Terrains disponibles dans Villeray
Yusef Jabbie	Forum Jeunesse
Hicham Khanafer	Forum Jeunesse
Alain-Antoine Courchesne	Brault et Martineau
Charles Rainville	OBNL Christophe-Colomb

À 19 h 25, le maire d'arrondissement Anie Samson quitte son siège.

Jean Panet-Raymond	Aménagement de pistes cyclables
--------------------	---------------------------------

À 19 h 27, le maire d'arrondissement Anie Samson reprend son siège.

Ron Fitzsimmons	Salle de concert Joseph-François-Perrault / Nids de poule
-----------------	---

À 20 h 30

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de prolonger la période de questions afin de permettre à tous les citoyens inscrits d'être entendus.

Adopté à l'unanimité.

Sasha Dyck	Fourrière Le Berger Blanc
------------	---------------------------

À 20 h 35, la conseillère Mary Deros quitte son siège.

Nicholson Degraff

Président Forum Jeunesse

À 20 h 40, la conseillère Mary Deros reprend son siège.

Gilles Léveillée

État des rues de la Ville

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le maire de l'arrondissement déclare la période de question close à 20 h 45.

10.07 - Période de questions des membres du conseil

À 20 h 45, maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

CA16 14 0035

Proclamation de la Journée internationale de la femme, le 8 mars 2016.

CONSIDÉRANT l'apport énorme des femmes tant au niveau économique que social, dans le monde du travail et dans la société en général;

CONSIDÉRANT l'influence et le rôle crucial joués par les femmes dans la quête de la justice sociale sur la scène locale, régionale, nationale et internationale;

CONSIDÉRANT l'importance d'être davantage solidaires dans nos actions pour dénoncer le mépris des droits fondamentaux des femmes et pour remplacer la culture de violence par une culture de paix à l'échelle internationale;

CONSIDÉRANT la triste réalité de millions de femmes et de filles autour du monde qui vivent également sous la menace quotidienne de la guerre, du terrorisme et des abus de leurs droits fondamentaux;

CONSIDÉRANT que le 8 mars, chaque année, des millions de femmes et d'hommes soulignent partout dans le monde la Journée internationale de la femme;

CONSIDÉRANT que la Journée internationale de la femme fournit de plus en plus l'occasion de dresser un bilan des progrès réalisés, d'appeler à des changements et de célébrer les actes de courage et de détermination accomplis par les femmes ordinaires qui ont joué un rôle extraordinaire dans l'histoire de leurs pays et de leurs communautés;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

que les membres du conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament le 8 mars 2016 Journée internationale de la femme et encouragent toute la population à promouvoir et favoriser l'autonomie et l'égalité des femmes.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0036**Proclamation de la Journée de la poésie, le 21 mars 2016.**

ATTENDU que l'UNESCO célèbre la Journée mondiale de la poésie le 21 mars;

ATTENDU que le 21 mars a été proclamé Journée mondiale de la poésie par la Conférence générale de l'Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture, lors de sa 30e session, à Paris, en octobre et novembre 1999;

ATTENDU que la Journée mondiale de la poésie a pour objectif d'encourager la lecture, la rédaction, la publication et l'enseignement de la poésie dans le monde entier et de « donner une reconnaissance et une impulsion nouvelles aux mouvements poétiques nationaux, régionaux et internationaux »;

ATTENDU que la Journée mondiale de la poésie est une invitation à réfléchir sur la puissance du langage et le plein épanouissement des capacités créatrices de chacun;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

de proclamer le 21 mars 2016, « Journée mondiale de la poésie » sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CA16 14 0037**Proclamation de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le 21 mars 2016 et de la Semaine d'action contre le racisme, du 21 au 31 mars 2016.**

ATTENDU que l'Assemblée générale des Nations Unies a choisi le 21 mars comme étant la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, afin de commémorer ce jour de 1960 où, à Sharpeville en Afrique du Sud, la police a ouvert le feu et tué 69 personnes lors d'une manifestation pacifique contre les lois relatives aux laissez-passer imposées par l'apartheid;

ATTENDU que depuis 1966, l'Assemblée générale a proclamé le 21 mars journée internationale et a engagé la communauté internationale à redoubler d'efforts pour éliminer toutes les formes de discrimination raciale;

ATTENDU que la Semaine d'actions contre le racisme célébrera en 2016 sa 17e édition. Tout d'abord la SACR a été créée il y a 16 ans pour souligner le 21 mars décrété Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale par les Nations Unies, la Semaine d'actions contre le racisme (SACR) a eu lieu pour la première fois en 2000, du 20 au 26 mars. Au cours des dernières années, cet événement est devenu un moment privilégié de réflexion, d'échange et de rapprochement interculturel en faisant connaître entre autres, des initiatives novatrices en matière d'éducation et de sensibilisation réalisées au Québec et ailleurs dans le monde.

ATTENDU que nous croyons fermement que chaque résident et résidente a le droit de réaliser son potentiel, peu importe sa race, sa couleur, son lieu d'origine ou son origine ethnique et de vivre en tout temps dans des conditions de dignité, de respect et de paix;

ATTENDU que l'élimination du racisme et de la discrimination raciale peut être obtenue par la compréhension et le respect de la dignité de tous et toutes et constitue la responsabilité sociale et morale de chaque personne;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

que les membres du conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament la semaine du 21 au 31 mars 2016, Semaine d'actions contre le racisme et la journée du 21 mars 2016 comme étant la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CA16 14 0038

Proclamation de la Journée nationale des cuisines collectives, le 26 mars 2016.

CONSIDÉRANT que depuis maintenant 19 ans, la Journée nationale des cuisines collectives est célébrée le 26 mars de chaque année par le Regroupement des cuisines collectives du Québec et que la thématique de la 19e Journée nationale des cuisines collectives est « Les cuisines collectives... Tout un plat de résistance! »;

CONSIDÉRANT qu'il y a plus de 1400 groupes de cuisines collectives répartis aux quatre coins de la province;

CONSIDÉRANT que ce vaste mouvement de solidarité touche 37 000 québécoises et québécois qui travaillent quotidiennement à favoriser le pouvoir citoyens et à faire la promotion de la saine alimentation;

CONSIDÉRANT que depuis 1995, le nombre de groupes de cuisine collective a connu une forte croissance, ils sont passés de 500 à 1400, une augmentation de 280 %;

CONSIDÉRANT que les cuisines collectives sont accessibles à toute personne ayant le souci d'une saine alimentation et d'une meilleure qualité de vie;

CONSIDÉRANT qu'aujourd'hui, les cuisines collectives offrent plus que de bons repas car elles permettent à ses participants de rompre leurs isolement, de se construire un réseau d'entraide, de viser l'autonomie et la prise en charge, d'acquérir des connaissances et d'expérimenter de nouveaux projets;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

que nous, les membres du conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, proclamons officiellement la journée du 26 mars 2016, Journée nationale des cuisines collectives, et exhortons nos concitoyennes et concitoyens de l'arrondissement à prendre conscience que l'alimentation est un droit et son accès reflète le bien-être de la communauté.

Adopté à l'unanimité.

15.04

CA16 14 0039

Proclamation de l'événement « Une heure pour la Terre 2016 », le 28 mars 2016.

ATTENDU que le 28 mars prochain, de 20 h 30 à 21 h 30, se tiendra l'événement international « Une heure pour la Terre 2016 » inauguré en 2007 à Sydney, Australie, et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Foundation);

ATTENDU que cet événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques, en misant sur un geste simple, comme éteindre les lumières pendant une heure;

ATTENDU que des centaines de millions de personnes dans le monde s'unissent chaque année pour soutenir le plus grand événement de l'environnement de l'histoire - Une heure pour la Terre.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

- de confirmer la participation de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à l'événement « Une heure pour la Terre 2016 », événement parrainé par le Fonds mondial pour la nature et qui se tiendra le 28 mars prochain de 20 h 30 à 21 h 30;
- d'inviter les commerces et les résidents de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement;
- d'encourager les arrondissements de la Ville de Montréal et les municipalités de l'agglomération de Montréal à se joindre à l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en confirmant leur participation respective à l'événement.

Adopté à l'unanimité.

15.05

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0040

Octroyer un contrat à Siforex (2632-2290 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, pour un service de sciage de béton avec opérateur pour l'année 2016, aux prix de sa soumission, soit au montant total approximatif de 89 404,56 \$, taxes incluses - appel d'offres public 16-15031 (4 soumissionnaires).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 89 404,56 \$, taxes incluses, à 2632-2290 Québec inc. Siforex, pour un contrat de location d'une scie à béton à lame de 30 pouces avec opérateur pour une quantité d'environ 900 heures réparties entre le 15 avril et le 15 décembre 2016, dans le cadre de l'appel d'offres 16-15031;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1154969019

CA16 14 0041

Octroyer un contrat à Longus Équipement inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 67 585 \$, non taxable, pour l'achat d'un tracteur usagé, modèle NewHolland TV 145 pour la division des parcs de l'arrondissement - appel d'offres sur invitation 15-14857 (4 soumissionnaires).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Longus Équipement inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 67 585 \$, non taxable, pour l'achat d'un tracteur usagé, modèle NewHolland RV 145 pour la Division des parcs de l'arrondissement - appel d'offres sur invitation 15-14857 (4 soumissionnaires);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1151478007

CA16 14 0042

Octroyer un contrat à la firme Cobatco inc., seul soumissionnaire et s'étant qualifié au pointage requis, pour des services professionnels en architecture dans le cadre des travaux de réfection du parement et d'aménagements intérieurs au centre communautaire du parc Ogilvy, au montant de 40 842,57 \$, taxes incluses - appel d'offres sur invitation IMM-16-01.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de de 40 842,57 \$, incluant les taxes, pour des services professionnels en architecture dans le cadre des travaux de réfection du parement et d'aménagements intérieurs au centre communautaire du parc Ogilvy;
2. d'accorder à la firme Cobatco inc., seul soumissionnaire et s'étant qualifié au pointage requis, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au montant total de 40 842,57 \$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation IMM-16-01;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1161321001

CA16 14 0043

Décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain situé à l'intersection des avenues de l'Épée et Beaumont, constitué du lot 5 197 969 du cadastre du Québec, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. de décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain situé à l'intersection des avenues de l'Épée et Beaumont, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, constitué du lot 5 197 969 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et d'une superficie de 4 166,3 m², appartenant à 7560320 Canada inc. et aux fins d'aménagement d'un parc;
2. de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
3. d'autoriser une dépense de 2 299 500 \$, taxes incluses, pour cette acquisition;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera assumée par la Ville centre.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1161195003

CA16 14 0044

Accorder un soutien financier additionnel de 3 862 \$ au Centre de loisirs communautaires Lajeunesse inc., pour l'année 2016, dans le cadre du programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine, en ajout de la contribution déjà accordée par la résolution numéro CA15 14 0393 de ce conseil en date du 3 novembre 2015.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'accorder un soutien financier additionnel de 3 862 \$, pour l'année 2016, au Centre de loisirs communautaires Lajeunesse inc., dans le cadre du *Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine* et ce, en ajout de la contribution déjà accordée par la résolution numéro CA15 14 0393 de ce conseil en date du 3 novembre 2015;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement couverte par la Ville centrale.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1163356002

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.06 et 20.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0045

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 198 655 \$ à six organismes partenaires de l'arrondissement désignés dans la recommandation, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2016-2017). Approuver les projets de convention à cet effet.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 198 655 \$ aux six organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2016-2017) :

Organismes	Projets	Montants recommandés	Période
Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse	Action Pivots	94 155 \$	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016
Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse	Effet papillon	20 500 \$	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016
Le Relais des jeunes familles	Soutien et accompagnement auprès des jeunes mères	15 000 \$	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016
Centre communautaire Jeunesse-Unie de Parc-Extension	Rêves d'avenir	35 000 \$	4 janvier au 31 décembre 2016
La Maison de quartier Villeray	Jardins collectifs	20 000 \$	7 mars au 18 novembre 2016
Forum Jeunesse de Saint-Michel	Les jeunes en action pour améliorer leur quartier	4 000 \$	1 ^{er} mars au 31 mai 2016
Les Monarques de Montréal	Intervention en soirée	10 000 \$	16 janvier au 10 décembre 2016

2. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer, pour la Ville de Montréal, les sept projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes de l'arrondissement, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1163356001

CA16 14 0046

Accorder un contrat à la firme ATOMIC3 INC. pour la réalisation du projet « Faisceaux d'histoire » consistant en la mise en lumière de quatre (4) sites de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour la somme maximale de 909 797 \$, taxes et contingences incluses, dans le cadre des projets du 375^e anniversaire de Montréal.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'accorder un contrat par lequel la firme ATOMIC3 inc., sélectionnée par un jury au terme d'un concours par avis public, s'engage à fournir et installer l'ensemble des équipements et composants nécessaires à la réalisation du projet de mise en lumière pour une somme maximale de 909 797 \$, taxes et contingences incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1162761002

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0047

Accepter l'offre du conseil de la ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchiquetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire de l'arrondissement, pour l'année 2016, dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'accepter l'offre du conseil de la ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchiquetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour l'année 2016.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1161478002

CA16 14 0048

Autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social à soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), pour et au nom de l'arrondissement, des demandes d'approbation, d'autorisation, de permission, d'attestation, de certificat ou de permis requis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ. c. Q-2), notamment les articles 22, 31.43, 31.51, 31.54, 31.57, 31.75, 32, 65, ainsi que tous les documents, plans et devis, avis techniques, avis d'impraticabilité technique, ou toute autre information pertinente à ce propos, pour des projets relevant de sa mission.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social à soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), pour et au nom de l'arrondissement, des demandes d'approbation, d'autorisation, de permission, d'attestation, de certificat ou de permis requis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ. c. Q-2), notamment les articles 22, 31.43, 31.51, 31.54, 31.57, 31.75, 32, 65; ainsi que tous les documents, plans et devis, avis techniques, avis d'impraticabilité technique, ou toute autre information pertinente à ce propos, pour des projets relevant de sa mission.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1162794001

CA16 14 0049

Recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2016, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA05-14007.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2016, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA05-14007.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1161309002

CA16 14 0050

Autoriser une dépense de 20 395,20 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour l'embauche de deux cadets-policiers additionnels pour le programme de prévention en partenariat avec le Service de police de la Ville de Montréal et autoriser le directeur de l'arrondissement à signer une entente à cet effet.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser le directeur de l'arrondissement, monsieur Stéphane Chénier, à signer pour et au nom de l'arrondissement, l'entente de services à intervenir avec le Service de police de la Ville de Montréal, aux fins de participer au programme de prévention des cadets-policiers à vélo du SPVM sur le territoire de la Ville de Montréal;
2. d'autoriser en conséquence le versement au Service de police de la Ville de Montréal d'une somme totale de 20 395,20 \$ à être prise à même les surplus de l'arrondissement pour bénéficier des services de deux cadets-policiers à vélo, suivant les termes et conditions plus amplement énumérés à l'entente de services à intervenir;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1164322002

CA16 14 0051

Autoriser une dépense de 78 318,46 \$ \$, taxes incluses, à Exprolink inc. pour l'achat d'une voiturette-aspirateur, modèle Madvac LR-50, année 2016, en conformité avec l'entente-cadre corporative numéro 870034.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser une dépense totale de 78 318,46 \$ incluant les taxes, pour l'achat d'un voiturette-aspirateur, modèle Madvac LR-50 de l'année 2016 à la firme Exprolink inc.;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1164518001

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0052

Autoriser une dépense de 1 360 \$ pour la participation de l'arrondissement à la 10^e édition du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 1 360 \$, taxes incluses, pour la participation de l'arrondissement à la 10^e édition du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1161766002

CA16 14 0053

Autoriser une dépense additionnelle de 215 251,81 \$ incluant les taxes, pour des travaux supplémentaires devant être effectués par la firme Développements Atrium inc. afin de compléter les travaux de correction des infiltrations d'eau et de reconstruction des cages d'escaliers extérieurs à la Maison du citoyen, dans le cadre du contrat octroyé par la résolution CA15 14 0355 de ce conseil, majorant ainsi le montant total du contrat de 741 318,56 \$ à 956 570,37 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 215 251,18 \$, incluant les taxes, pour exécuter des travaux additionnels suite à la découverte de conditions de chantier pour les travaux de correction des infiltrations d'eau et de reconstruction des cages d'escaliers extérieurs à la Maison du citoyen et de voter des crédits de 196 553,60 \$;
2. d'accorder le contrat à cette fin à Développements Atrium inc., adjudicataire du contrat initial suite à l'appel d'offres public IMM-15-04;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1151321009

CA16 14 0054

Autoriser le versement d'une contribution financière de 7 500 \$ à 20 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil, pour l'année financière 2016, comme suit : **ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT** : 250 \$ à la Maison de la Famille de Saint-Michel, 300 \$ au Carrefour populaire de Saint-Michel, 500 \$ à la FADOQ-Région Île de Montréal, 500 \$ à Vers Vous, 300 \$ au Centre d'orientation et de prévention d'alcoolisme et de toxicomanie latino-américain (Coplata), 500 \$ à l'Association Régionale de Soccer Concordia inc., 300 \$ au Conseil Régional des Personnes Âgées Italo-Canadiennes (CRAIC); **DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT** : 300 \$ au Club de l'âge d'or Parc Tillemont; **DISTRICT DE PARC-EXTENSION** : 500 \$ à Himalaya Séniors du Québec, 400 \$ au Club de l'âge d'or Aurora, 500 \$ à la Communauté Hellénique du Grand Montréal; **DISTRICT DE SAINT-MICHEL** : 250 \$ à la Maison de la Famille de Saint-Michel, 300 \$ à Saint-Michel Vie Sans Frontières, 400 \$ à Mon Resto Saint-Michel (pour Action Saint-Michel Est), 500 \$ à l'Association de Basketball Born Again, 300 \$ à Les Inclassables centre autogéré et multidisciplinaire de création artistique, 300 \$ à l'Entraide bénévole Kouzin Kouzin', 300 \$ à Le Relais des Jeunes Familles, 300 \$ à Parcours Persévérance Scolaire; **DISTRICT DE VILLERAY** : 500 \$ à Le Patro Le Prévost, le tout pour diverses activités sociales.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière de 7 500 \$ à 20 organismes de l'arrondissement, et ce, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour l'année financière 2016, qui se décrit comme suit :
- 2.

ENSEMBLE DU TERRITOIRE - ARRONDISSEMENT**MONTANT : 2 650 \$**

250 \$ à Maison de la Famille de Saint-Michel—133437
 300 \$ au Carrefour Populaire de Saint-Michel—133168
 500 \$ à la FADOQ - Région Île de Montréal—121265
 500 \$ à Vers Vous—178035
 300 \$ au Centre d'orientation et de prévention d'alcoolisme et de toxicomanie latino-américain (Coplata)—393289
 500 \$ à l'Association Régionale de Soccer Concordia inc.—108886
 300 \$ au Conseil Régional des Personnes Âgées Italo-Canadiennes (CRAIC)—131814

FRANÇOIS-PERRAULT**MONTANT : 300 \$**

300 \$ au Club de l'âge d'or Parc Tillemont—134383

PARC-EXTENSION**MONTANT : 1 400 \$**

500 \$ à Himalaya Séniors du Québec—142353
 400 \$ au Club de l'âge d'or Aurora—132472
 500 \$ à la Communauté Hellénique du Grand Montréal—133503

SAINT-MICHEL**MONTANT : 2 650 \$**

250 \$ à Maison de la Famille de Saint-Michel—133437
 300 \$ à Saint-Michel Vie Sans Frontières—327583
 400 \$ à Mon Resto Saint-Michel (pour Action Saint-Michel Est)—129234
 500 \$ à l'Association de Basketball Born Again—393288
 300 \$ à Les Inclassables centre autogéré et multidisciplinaire de création artistique—**À créer**
 300 \$ à l'Entraide bénévole Kouzin Kouzin'—pour
 300 \$ à Le Relais des Jeunes Familles—pour
 300 \$ à Parcours Persévérance Scolaire—pour

VILLERAY**MONTANT : 500 \$**

500 \$ à Le Patro Le Prévost—pour la réalisation du 4^e Show de la Faim de Villeray

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1164539002

CA16 14 0055

Modifier la liste des mandataires relative à l'entente entre la Ville et les concessionnaires pour la délivrance de licences pour chiens et chats du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de modifier la liste des mandataires relative à l'entente entre la Ville et les concessionnaires pour la délivrance de licences pour chiens et chats du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1167156001

CA16 14 0056

Autoriser un virement budgétaire de 20 840 \$ en provenance du surplus libre de l'arrondissement vers le poste budgétaire de contributions aux organismes afin de renflouer le fonds discrétionnaire des élus permettant ainsi de répondre aux demandes ponctuelles d'aide financière d'organismes à but non lucratif (OBNL), présents dans les différents districts de l'arrondissement, pour l'année 2016.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'autoriser un virement budgétaire de 20 840 \$ en provenance du surplus libre de l'arrondissement vers le poste budgétaire de contributions aux organismes afin de renflouer le fonds discrétionnaire des élus permettant ainsi de répondre aux demandes ponctuelles d'aide financière d'organismes à but non lucratif (OBNL) présents dans les différents districts de l'arrondissement, pour l'année 2016, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1164322001

CA16 14 0057

Autoriser la vente d'un numériseur et son ordinateur de communication ainsi que d'une imprimante désuets à la firme Consultants XFM pour la somme de 1 000 \$, plus les taxes.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser la vente d'un numériseur et son ordinateur de communication ainsi que de l'imprimante pour les plans à la firme Consultants XFM pour la somme de 1 000 \$, plus les taxes;

2. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1153121007

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0058**Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de janvier à avril 2016.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau en pièce jointe.
2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, art. 20), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de janvier à avril 2016, dont le tableau est en pièce jointe.
3. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de janvier à avril 2016, dont le tableau est en pièce jointe.
4. d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3, al. 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de janvier à avril 2016, dont le tableau est en pièce jointe.
5. d'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283, art. 516), l'ordonnance jointe à la présente, permettant d'afficher des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de janvier à avril 2016, dont le tableau est en pièce jointe.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1163343001

CA16 14 0059**Édicter, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), l'ordonnance exemptant le propriétaire du nouveau bâtiment à construire sur le lot 2 213 911, boulevard Pie-IX, de l'obligation de fournir deux unités de stationnement exigées.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'édicter, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), l'ordonnance exemptant le propriétaire du nouveau bâtiment à construire sur le lot 2 213 911, boulevard Pie-IX, de l'obligation de fournir deux unités de stationnement exigées selon la réglementation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1161010002

CA16 14 0060

Accorder une dérogation mineure à l'article 9 du Règlement de zonage de l'arrondissement, relativement à la hauteur minimale dans le cadre de l'aménagement d'un escalier d'issue en façade du bâtiment situé aux 368-370, rue Jarry Est en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-14006).

Le maire d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure, et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

Soumise, une demande de dérogation mineure relativement à la hauteur minimale dans le cadre de l'aménagement d'un escalier d'issue en façade du bâtiment situé aux 368-370, rue Jarry Est.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 8 février 2016, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 16 février 2016, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-14006), une dérogation mineure à l'article 9 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, relativement à la hauteur minimale, dans le cadre de la construction d'un nouveau volume d'un étage, en façade sur la rue Drolet, afin d'aménager un nouvel escalier d'issue pour le bâtiment situé aux 368-370, rue Jarry Est, le tout en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1161385001

CA16 14 0061

Donner un avis de motion et adopter le premier projet de Règlement 01-283-89 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) visant à assurer la concordance au Programme particulier d'urbanisme de la rue Jarry Est.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement 01-283-89 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) visant à assurer la concordance au Programme particulier d'urbanisme de la rue Jarry Est.

ADOPTION DU PREMIER PROJET

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter le premier projet de Règlement 01-283-89 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) et visant à assurer la concordance au Plan d'urbanisme de Montréal (04-047);
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1161010004

CA16 14 0062

Donner un avis de motion et adopter le premier projet de Règlement RCA06-14001-11 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement (RCA06-14001) visant à assurer la concordance au Programme particulier d'urbanisme de la rue Jarry Est.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA06-14001-11 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement (RCA06-14001) visant à assurer la concordance au Programme particulier d'urbanisme de la rue Jarry Est.

ADOPTION DU PREMIER PROJET

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter le premier projet de Règlement RCA06-14001-11 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement (RCA06-14001) et visant à assurer la concordance au Plan d'urbanisme de Montréal (04-047);
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1161010005

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0063

Donner un avis de motion et adopter le premier projet de Règlement 01-283-92 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin d'apporter une précision sur les surfaces à calculer pour déterminer le nombre de cases de stationnement requis pour les lieux de culte.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement 01-283-92 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin d'apporter une précision sur les surfaces à calculer pour déterminer le nombre de cases de stationnement requis pour les lieux de culte.

ADOPTION DU PREMIER PROJET

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter le premier projet de Règlement 01-283-92 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) afin d'apporter une précision sur les surfaces à calculer pour déterminer le nombre de cases de stationnement requis pour les lieux de culte;
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1161010007

CA16 14 0064

Adopter le premier projet de résolution PP16-14001 relativement à une dérogation au mode d'implantation afin de permettre l'agrandissement du bâtiment situé aux 7530 et 7532, avenue Stuart, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions de l'article 49 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), le premier projet de résolution à l'effet d'accorder une dérogation au mode d'implantation afin de permettre l'agrandissement du bâtiment sis aux 7530 et 7532 avenue Stuart;
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1166996001

CA16 14 0065

Adopter le premier projet de résolution PP16-14002 relativement à l'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant, afin de régulariser une situation existante, pour le bâtiment situé aux 8255-8265, boulevard Saint-Michel, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 556 et 605.2 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), le premier projet de résolution à l'effet d'accorder l'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant et la réfection de cette aire de stationnement pour le bâtiment sis aux 8255-8265, boulevard Saint-Michel, et ce, aux conditions suivantes :
 - qu'une superficie équivalente à au moins 15 % de la superficie totale de l'aire de stationnement en cour avant soit paysagée et recouverte de plantes couvre-sol, arbustes ou arbres;
 - qu'au moins 4 arbres ayant des troncs d'au moins 5cm de diamètre et une hauteur minimale de 2m soient plantés sur la propriété;
 - que les unités de stationnement soient recouvertes d'un des matériaux suivants :
 - le béton gris;
 - les dalles et les pavés de béton de couleur pâle;
 - le pavé alvéolé;
 - un enduit de revêtement, dont l'indice de réflexion solaire est d'au moins 0,29, attesté par les spécifications du fabricant.
 - qu'au moins 9 unités de stationnement soient recouvertes de pavés alvéolés;
 - qu'un chemin d'accès pour les piétons soit aménagé du trottoir du boulevard Saint-Michel jusqu'au trottoir bordant les entrées des commerces;
 - qu'une garantie bancaire de 25 000\$, valide jusqu'au parachèvement de l'ensemble des travaux visés par la présente autorisation, soit déposée avec la demande de permis de transformation.
2. de décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 12 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet;
3. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1166996002

CA16 14 0066

Adopter le premier projet de résolution PP16-14003 relativement à une demande d'autorisation pour l'occupation du bâtiment situé au 955, rue Villeray à des fins d'habitation, de bureaux et pour aménager sur le site qu'une seule case de stationnement en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions aux articles 119, 556 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), le premier projet de résolution à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour l'occupation du bâtiment situé au 955, rue Villeray à des fins d'habitation, de bureaux et pour aménager sur le site une seule case de stationnement en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un

immeuble (RCA04-14003). Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1161010003

CA16 14 0067

Adopter la résolution PP15-14012 relative à une dérogation à l'usage résidentiel prescrit (H.2) afin de permettre l'occupation du rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 9237-9239, rue D'Iberville, à des fins de centre communautaire, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution PP15-14012 relatif à une dérogation à l'usage résidentiel prescrit (H.2) afin de permettre l'occupation du rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 9237-9239, rue D'Iberville, à des fins de centre communautaire, a été adopté par le conseil d'arrondissement le 18 décembre 2015 en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 20 janvier 2016, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 12 janvier 2016;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de résolution adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 2 février 2016;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal de Saint-Michel du 10 février;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions de l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), la résolution à l'effet d'accorder une dérogation à l'usage résidentiel (H.2) prescrit afin de permettre l'occupation du rez-de-chaussée du bâtiment sis aux 9237-9239, rue D'Iberville, à des fins de centre communautaire (E.4), et ce, aux conditions suivantes :

- que l'usage de Centre communautaire soit limité au rez-de-chaussée du bâtiment visé et que le sous-sol ne serve qu'à des fins d'entreposage et de salle à déchets;
- qu'une salle à déchets réfrigérée, pour les 3 collectes et d'une superficie minimale de 6 mètres carrés, soit aménagée au sous-sol du bâtiment;
- qu'au moins 50 % de la superficie de la cour avant, sur la rue D'Iberville, soit verdie.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1155898029

CA16 14 0068

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la construction d'un nouveau bâtiment sur la propriété située aux 65-95, rue de Castelnau Ouest. Demande de permis 3001117014.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans intitulés « plan d'aménagement extérieur », « coupe transversale-entrée de garage », « élévation de Castelnau », « élévation latérale », « élévation arrière », « élévation mur mitoyen », « perspective », « tableau des finis extérieurs », « plan du site existant », « plan d'aménagement paysager détaillé », « plan de protection des arbres », feuillets 5, 11, 15 à 25, datés du 18 janvier 2016, réalisés par Saia, Barbarese, Topouzanov architectes, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 9 février 2016, déposés en soutien à la demande de permis et visant la construction d'un nouveau bâtiment sur la propriété située aux 65-95, rue de Castelnau Ouest, (demande de permis 3001117014) aux conditions suivantes :

- que le mécanisme d'ouverture des fenêtres soient remplacé par un mécanisme à battant afin d'assurer l'intégration du nouveau bâtiment dans son milieu ainsi que le maintien de la qualité architecturale des constructions dans le secteur;
- que le nombre de cases de stationnement corresponde à 1 pour 4 logements tel que convenu lors de la présentation des plans à l'Office de consultation publique en 2014;
- qu'aucun élément mécanique ne soit installé sur la façade du bâtiment ou visible de la rue.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1161010001

Levée de la séance

À 21 h 20, la séance est levée.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Danielle LAMARRE TRIGNAC
Chef de division Relations avec les
citoyens / communications et greffe et
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 avril 2016.